

# DEMANDE D'AIDES LOCA-PASS®

DOCUMENT A RETOURNER AU

**CILAR**  
10 Bd de la République  
07100 ANNONAY

- AVANCE LOCA-PASS®** : Financement du dépôt de garantie.
- GARANTIE LOCA-PASS®** : Garantie de paiement de loyer et charges.

**NOM du (des) locataire(s) :** .....

**AIDE GRATUITE du 1 % Logement  
0 % d'intérêt et sans frais de dossier**

## Qui peut en bénéficier :

### ❖ POUR LE(S) DEMANDEUR(S) D'UNE AVANCE LOCA-PASS®

Tout locataire de sa résidence principale titulaire d'un bail.

### ❖ POUR LE(S) DEMANDEUR(S) D'UNE GARANTIE LOCA-PASS®

Salariés (quel que soit l'âge)

- D'une entreprise du secteur privé non agricole
- Travailleur saisonnier d'une entreprise du secteur assujetti et salariés mutés

Retraités

- D'une entreprise du secteur privé non agricole depuis – de 5 ans

Jeunes de – de 30 ans

- En recherche d'un emploi
- En formation au sein d'une entreprise (à préciser).....
- En CDI – CDD – Intérim
- Contractuel (stagiaire dans la Fonction Publique)
- Etudiant salarié ou boursier d'Etat
- Jeune non émancipé ou mineur sous tutelle (structure collective uniquement)

## **(Voir liste des pièces à fournir au dos du dossier)**

Cadre réservé au <b>CILAR</b>	N° Dossier .....	Date de la demande .....
Code Adhérent .....	Nom employeur locataire .....	
Code Adhérent .....	Nom employeur co-locataire .....	
Montant DG .....	Mensualités : .....€	Nbre de mois .....
1 <sup>ère</sup> échéance .....	Commission en date du .....	

## LE(S) LOCATAIRE(S)

ETAT CIVIL	LOCATAIRE	CONJOINT, AUTRE.....
Nom - Prénom		
Nom de jeune fille		
Date de naissance		
Lieu de naissance		
Nationalité		
Situation Familiale <small>(célibataire, marié, veuf, divorcé, pacsé...)</small>		
Enfants / Personnes à charges	Nbre : .....	Nbre : .....
Téléphone privé / mobile		
Adresse actuelle : Code Postal - Ville		
Employeur		
Téléphone		
Emploi		
Revenus nets mensuels		
Allocations Familiales, APL ou AL		
Autres Ressources		

### DECLARATION

#### Conditions de l'aide LOCA-PASS

**Avance gratuite du dépôt de garantie** remboursable sous forme de prêt sans intérêt ni frais de dossier.

Vous pouvez choisir la durée de votre remboursement sur **une durée maximale de 36 mois** et **une mensualité minimum de 15 euros** avec un différé de paiement de 3 mois.

Je (nous) soussigné(e)(s) ..... certifie(ions) l'exactitude des renseignements ci-dessus et déclare(ons) sur l'honneur :

- ❖ ne bénéficier d'aucune autre aide (dépôt de garantie, garantie de paiement de loyers et de charges) accordée pour le même motif et de ne pas avoir déposé de demande similaire auprès d'un autre CIL/CCI.

J'ai(nous avons) bien noté :

Qu'en cas d'accord du CILAR pour financer le dépôt de garantie sollicité, les fonds seront versés directement au bailleur, après acceptation définitive par moi(nous)-même – dans les délais impartis – de l'offre de prêt émise par le CILAR après signature du bail sous forme d'avance sans intérêt d'un montant de ..... euros (indiquez le montant du dépôt de garantie) remboursable en :

**Précisez votre choix :**  6 mois     12 mois     18 mois     24 mois     36 mois

Que le remboursement du prêt interviendra après un différé de 3 mois.

Qu'en cas de départ anticipé, j'ai(nous avons) l'obligation de rembourser au CILAR dans le mois suivant mon(notre) départ du logement les sommes restant dues.

J'ai(nous avons) bien noté qu'en cas de mise en jeu de la garantie de paiement des loyers et charges, les fonds seront versés au bailleur, à charge pour moi(nous) de les rembourser au CILAR dans un délai de 3 ans et que la GARANTIE LOCA-PASS® est plafonnée à 2 300 € par mensualité garantie.

J'ai (nous avons) bien noté que la GARANTIE LOCA-PASS® est exclusive, pour le même logement, d'une aide de même nature accordée par le Fonds de Solidarité Logement (FSL), ainsi que le PASS-GRL® et de toute assurance pour la Garantie des Loyers Impayés (GLI) pouvant être souscrite par le bailleur, l'octroi ou la souscription actuelle ou future de telles garanties FSL, PASS-GRL® ou GLI étant susceptible d'entraîner la caducité de la GARANTIE LOCA-PASS® accordée.

« Certaines des réponses au présent questionnaire sont obligatoires, la non-réponse pouvant entraîner le refus à l'aide demandée.  
Les informations recueillies ne seront utilisées et ne feront l'objet de communication extérieure que pour les seules nécessités de la gestion ou pour satisfaire aux obligations légales ou réglementaires, et seront notamment transmises à l'UESL et à l'ANPEEC.  
Conformément à l'article 38 de la loi n°2007-801 du 6 août 2004 modifiant la loi n°78-17 du 6 janvier, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, un droit d'accès et de rectification auprès du CILAR vous est garanti pour les informations vous concernant »

Fait à ....., le .....

Signature(s) du ou des locataires

## LE PROPRIETAIRE BAILLEUR ou LE BAILLEUR MANDATE

**Le Dépôt de Garantie sera versé au bailleur  
et devra être restitué au CILAR au départ du locataire**

↳ **Nous fournir un RIB pour le virement du dépôt de garantie**

### IDENTIFICATION

Nom ou Raison sociale : ..... Représenté par : .....

Adresse : .....

Tél. : ..... Fax : .....

### CARACTERISTIQUES DU LOGEMENT

- Nature du parc :                     Libre                     Meublé                     Social
- Type de logement : ..... (studio, T1, ...)                    Parking/garage :     oui     non
- Adresse : .....
- Code Postal : ..... Ville : .....

■ Montant du loyer : .....€/ mois Y compris parking le cas échéant	■ Période de Révision : .....
■ Montant des charges : .....€/ mois Chauffage compris <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	■ Date d'effet du bail : ..... ■ Paiement du loyer : <input type="checkbox"/> Echu <input type="checkbox"/> à Echoir
■ Montant du dépôt de garantie (1) : ..... €	■ Périodicité de quittance : .....
■ Montant des loyers et charges garantis : ..... Euros	

### DECLARATION

Je soussigné(e) ..... Le bailleur ou son représentant, certifie l'exactitude des renseignements ci-dessus et, en cas d'accord du CILAR pour l'octroi de l'aide ou des aides demandées par le locataire, m'engage à louer le logement à ce dernier aux conditions indiquées dans la présente page, sans qu'une assurance pour la Garantie des Loyers Impayés (GLI) ou un PASS-GRL n'aient été souscrits.

- J'ai bien noté qu'en cas d'accord du CILAR pour financer le dépôt de garantie sous forme d'engagement de versement (pour les structures collectives), les fonds me seront versés directement à première demande justifiée.
- J'ai bien noté que pour la garantie de paiement de loyer et de charges, l'acceptation du CILAR sera matérialisée dans une annexe au bail et que la mise en jeu de la garantie est subordonnée à la défaillance du locataire après une première mise en demeure (lettre de rappel après 1<sup>ère</sup> relance) restée infructueuse. Le décompte présenté au CILAR fera apparaître le montant de l'APL (AL) directement versé au bailleur et qui viendra en déduction.
- J'ai bien noté que la GARANTIE LOCA-PASS® est plafonnée à 2 300 € par mensualité garantie.
- J'ai bien noté que la GARANTIE LOCA-PASS® est exclusive, pour le même logement, d'une aide de même nature accordée par le Fonds de Solidarité Logement (FSL), ainsi que du PASS-GRL® et de toute assurance pour la Garantie des Loyers Impayés (GLI) que j'aurais pu ou serais susceptible de souscrire. Je déclare avoir connaissance que l'octroi ou la souscription actuelle ou future de telles garanties FSL, PASS-GRL® ou GLI est susceptible d'entraîner la caducité de la GARANTIE LOCA-PASS® et m'obligera à procéder au remboursement des sommes qui auraient d'ores et déjà pu m'être versées par le CILAR pour le compte du locataire.

Fait à ....., le .....

Cachet et Signature du bailleur

(1) y compris parking le cas échéant si inclus dans le bail d'habitation.

## POUR CONSTITUER VOTRE DOSSIER

### Le locataire :

- Complète (**en lettres capitales**) les informations le concernant,
- Fournit les pièces justificatives demandées.

### Le bailleur :

- Complète la partie qui lui est réservée.
- Fournit 1 RIB pour le virement du dépôt de garantie.



## PIECES A FOURNIR POUR VOTRE DEMANDE

### LES DOCUMENTS SONT A FOURNIR PAR LE LOCATAIRE ET LE CONJOINT

#### ❖ PIECES A JOINDRE

1. La demande et l'autorisation de prélèvement datée et signée
2. 1 RIB
3. **Copie d'un document d'Identité** (carte, passeport).
  - **OU** copie du Livret de famille pour les personnes ayant des enfants
  - **OU** copie de la carte de séjour
4. *Copie des 3 derniers bulletins de salaires  
ou du contrat de travail de – d'un an  
ou 3 derniers relevés ASSEDIC et copie de la carte de demandeur d'emploi ANPE  
ou justificatif de la bourse d'Etat ou convention de stage pour les Etudiants  
ou justificatif de départ à la retraite*
5. Pour les personnes de plus de 30 ans qui louent un logement dans le secteur privé-libre joindre la copie de votre avis d'imposition N-2 (ex : 2006 pour 2008)
6. Copie du contrat de location en intégralité

#### ❖ POUR LES DEMANDES DE GARANTIE LOCA-PASS®

*Compléter et signer l'annexe au bail relative à la garantie des loyers par les 2 parties*

#### Dispositions relatives au cumul d'aides :

- Le demandeur peut cumuler une garantie LOCA-PASS avec une autre garantie de même nature accordée par une personne physique ou morale, à l'exception du FSL.
- La GARANTIE LOCA-PASS® est exclusive du PASS-GRL® ou d'une assurance Garantie des Loyers Impayés (GLI), leur souscription par le bailleur pour le même logement rendant automatiquement caduque la GARANTIE LOCA-PASS® accordée.
- Le demandeur ayant déjà obtenu une avance et/ou une garantie LOCA-PASS pour un précédent logement peut présenter une nouvelle demande résidence principale dès lors qu'il a honoré ses engagements.

AVANCE LOCA-PASS® et GARANTIE LOCA-PASS® sont des marques déposées pour le compte du 1% Logement

# GARANTIE LOCA-PASS® CILAR : garantie de paiement de loyer et des charges

## A ANNEXER AU BAIL

Entre CILAR, Association déclarée régie par la loi 01-07-1901, dont le siège social est situé 10 boulevard de la République à ANNONAY (07100)

Et le Bailleur : \_\_\_\_\_ domicilié \_\_\_\_\_

Et le ou les locataires :

du logement situé : \_\_\_\_\_ A compter du \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_ Code Postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Pour un loyer mensuel, charges incluses de (en toutes lettres) \_\_\_\_\_ euros

Il est convenu ce qui suit

**Garantie LOCA-PASS® : garantie de paiement des loyers et des charges**

**1. Nature de la garantie accordée**

Le CILAR s'engage à titre de caution solidaire du locataire qui l'accepte, à payer, en cas de défaillance de sa part, dans les conditions et limites fixées à l'articles suivant, le loyer et les charges dus par le locataire pour le logement mentionné en tête de cette annexe, en vertu du contrat de bail auquel elle se rattache.

**2. Montant garanti**

La garantie est donnée par le CILAR dans la limite de 18 mensualités maximum plafonnées à 2 300 € par mensualité garanti. Le montant actuel du loyer est ..... Euros et de sa révision annuelle conformément a la règle applicable telle qu'elle figure au bail – et de charges locatives, déduction faite des éventuelles aides au logement perçues par le bailleur, auxquelles le locataire cautionné peut prétendre. Lorsqu'un bail est conclu pour une durée inférieure à 3 ans, le nombre de mensualités couvertes par la garantie LOCA-PASS® doit correspondre à la durée du bail, dans la limite des 18 mensualités. La limite est portée à 36 mensualités de loyers et charges(\*), plafonnées de 2 300 € par mensualité garantie, en faveur des bailleurs du secteur privé conventionné qui ont signé avec le CILAR une convention de réservation du logement.

**3. Conditions de mise en jeu**

La mise en jeu de la garantie par le bailleur oblige le CILAR à lui payer le loyer et les charges locatives dus par le locataire, dans les limites fixées ci-dessus et à l'exclusion de toute autre somme, après délivrance d'une lettre de rappel, suite à une première relance infructueuse, adressée au locataire et restée sans effet à l'expiration d'un délai de 15 jours. Dans ce cas, l'aide ainsi apportée au locataire constitue pour lui une avance non rémunérée remboursable dans les conditions fixées ci-dessous.

Dès la mise en jeu de la garantie, le locataire s'engage à rembourser au CILAR la totalité des sommes que ce dernier est appelé à verser pour le compte du locataire au bailleur, selon les modalités fixées d'un commun accord entre le CILAR et le locataire, la durée de remboursement ne pouvant excéder trois ans à compter du premier paiement effectué par le CILAR.

La durée de 3 ans peut toutefois être prolongée, à l'initiative du CILAR pour tenir compte de la situation du locataire. Les sommes remboursées dans ces conditions ne portent pas intérêts au bénéfice du CILAR. En cas de besoin, le CILAR s'emploiera à réaliser toutes démarches en vue de faire bénéficier le locataire en difficulté d'un suivi social.

En l'absence d'accord ou en cas de non respect de cet accord par le locataire, les sommes dues au CILAR seront immédiatement exigibles.

**4. Date de prise d'effet et durée de la garantie**

Le présent engagement est donné pour la durée initialement prévue au bail non renouvelé et pour une période de trois ans maximum courant à compter de la date d'effet du bail dès lors qu'un exemplaire du bail, dont la présente annexe fait partie intégrante, aura été remis au CILAR. Dans le parc privé conventionné, la garantie peut être renouvelée si elle n'a pas été mise en jeu

précédemment(\*). A défaut de remise du bail, l'engagement tombe de plein droit. Il cesse de plein droit en cas de départ du locataire du logement, suite à un congé délivré par le locataire ou le bailleur ou suite à la résiliation judiciaire du bail.

**5. Non-cumul**

La garantie accordée ne peut se cumuler pour le même logement avec une garantie de paiement du loyer et des charges accordée par le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) ou une autre GARANTIE LOCA-PASS®. Le CILAR sera donc fondé à solliciter, en cas de non respect de cette règle, le remboursement des sommes versées auprès du bailleur. Et le cas échéant, d'invoquer la nullité de la GARANTIE LOCA-PASS®.

La garantie accordée est exclusive, pour le même logement, de la Garantie de Risques Locatifs (PASS-GRL®) ainsi que d'une assurance pour la Garantie des Loyers Impayés (GLI). Le bailleur certifie en conséquence qu'il n'a pas précédemment souscrit de Garantie des Loyers Impayés ni de PASS-GRL® et s'engage dans la présente annexe à ne pas souscrire une telle assurance pendant toute la durée de la GARANTIE LOCA-PASS®. La garantie accordée par le CILAR tombe de plein droit en cas de souscription pour le même logement, antérieurement ou postérieurement à la signature de la présente annexe au bail, d'un PASS-GRL® ou d'une assurance Garantie des Loyers Impayés (GLI). Dans cette hypothèse, les sommes versées indûment par le CILAR au titre de la GARANTIE LOCA-PASS® devront alors être remboursées par le bailleur, sans délai et sans mise en demeure préalable, le CILAR étant par ailleurs fondé à cesser tout versement à venir.

**6. Obligation d'information**

Le bailleur s'engage à informer le CILAR dans un délai de 8 jours de tout congé reçu du locataire avant l'expiration du délai de 3 ans à compter de l'entrée dans les lieux. Le bailleur s'engage à fournir au CILAR un justificatif de versement par les soins de ce dernier des mensualités prises en charge au titre de la garantie LOCA-PASS®. Le locataire s'engage à informer le CILAR dans un délai de 8 jours de tout congé donné au bailleur et à communiquer au CILAR sa nouvelle adresse.

**7. Election de domicile – Attribution de Compétence**

En cas de litige sur l'exécution de la convention, il est stipulé que le tribunal compétent est le Tribunal d'Instance dans le ressort duquel se trouve le bien objet du bail.

\* Dispositions applicables aux salariés du secteur assujetti au 1 % Logement et aux jeunes de moins de 30 ans en recherche ou en situation d'emploi ou étudiants boursiers d'Etat

Cette convention faite en trois exemplaires

Fait à \_\_\_\_\_, le ..... **Recopier intégralement les mentions ci-dessous figurant entre guillemets**

<b>LE CILAR</b>	<b>Le bailleur ou son mandataire</b>	<b>Le ou les locataire(s)</b>
<p>Bon pour caution solidaire, pendant une durée effective de 36 mois à compter de la signature du bail pour le paiement du loyer, y compris sa révision annuelle, et des charges locatives dus par le(s) locataire(s) dans la limite de 18 mensualités nettes d'aides au logement, plafonnées à 2 300 € par mensualités garantie. Pour éviter que la nullité du présent cautionnement puisse être invoquée pour non respect du formalisme de l'article 22-1 de la loi du 6 juillet 1989, qui serait considéré comme applicable, la caution confirme expressément et en connaissance de cause le présent acte et renonce à invoquer toute cause de nullité qui pourrait l'atteindre de ce fait.</p> <p style="text-align: center;">Cachet du CILAR</p>	<p>« Lu et approuvé. Bon pour acceptation »</p> <p style="text-align: center;">Cachet du bailleur</p>	<p>« Lu et approuvé. Bon pour acceptation »</p> <p style="text-align: center;">Signature(s) du ou des locataires</p>

